

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-10-10

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 14

Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Nicole PELOUX, Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué-es excusé-es

Philippe CAHN, Michel ROLLAND, Lionel TARDY, Yann TRACOL

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Expérimentation de diagnostics énergétiques préalables au raccordement d'installations photovoltaïques sur toitures désamiantées

Montant des dépenses PnrBP	2023	2024
Fonctionnement	12 540 €	10 000 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel maximal	Dépenses	Recettes
	42 540 €	20 000 €

Rapport :

Le syndicat mixte de gestion du Parc est engagé dans le soutien à la production d'énergies renouvelables depuis plusieurs années. Il a notamment contribué à la révision des schémas régionaux de raccordement des énergies renouvelables porté par RTE en régions PACA et Auvergne Rhône-Alpes, qui prévoient tous les deux des renforcements de réseaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement par le Parc des Centrales Villageoises, de plus en plus de projets d'installations photovoltaïques sont abandonnés pour des problèmes récurrents de coût de raccordement. Ainsi, dans le cadre de l'expérimentation permettant de coupler désamiantage et remplacement par du photovoltaïque, 3 projets ont été abandonnés alors même que des financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avaient été obtenus.

Hors projet sur le désamiantage, les Centrales Villageoises Eygues Energies ont écarté plusieurs toitures pour les mêmes raisons. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle arrive tardivement dans le processus de montage des projets et fait perdre beaucoup de temps et d'énergie aux porteurs de projet.

Il vous est proposé, afin de mobiliser l'enveloppe des 20 000 € d'aide annuelle de la DREAL (en complément de la participation forfaitaire de 100 000 € finançant les missions statutaires) de mettre en œuvre un projet expérimental intitulé : « énergies renouvelables et réseaux électriques » qui se divise en deux volets :

- La mise en place d'une contre-expertise aux analyses d'ENEDIS sur le coût de raccordement de deux projets qui ont été abandonnés pour cette raison ;
- L'élaboration d'un référentiel qui permette au syndicat mixte de gestion du Parc d'anticiper les projets d'importance en matière de productions d'énergies renouvelables.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Volet 1 : contre-expertise sur le raccordement de 2 projets photovoltaïques	12 540 €	Participation des porteurs de projets	1 900 €
		DREAL AURA	10 000 €
		Autofinancement Parc	640 €
Volet 2 : élaboration d'un référentiel « énergies renouvelables » du Parc	30 000 €	DREAL AURA	10 000 €
		Autofinancement Parc	20 000 €
TOTAL	42 540 €	TOTAL	42 540 €

Le volet 1 est considéré comme prioritaire et pourra encore connaître deux évolutions :

- Une prise en charge par le syndicat Territoire d'Energie Drôme du volet 1 dans le cadre d'un projet expérimental : dans ce cas, l'intégralité de la subvention sera affectée au volet 2 ;
- Le niveau de participation attendu des porteurs de projets sur le volet 1 (100 € / jour de l'expert sur un montant de 550 € HT). Je vous propose donc d'approuver un autofinancement maximal du Parc qui s'élève à 22 540 € au lieu de 20 640 €.



Délibération

- ◆ Vu l'article R-333-3 du Code de l'Environnement ;
- ◆ Vu la convention cadre 2020-2022 de soutien à l'ingénierie territoriale entre l'Etat et le Parc ;
- ◆ Considérant les arbitrages rendus par le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes sur le dossier « évaluation à mi-parcours » sur lequel avait initialement été mobilisée cette enveloppe ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus précisément sa mesure III.2.2 visant à concevoir et animer un développement des énergies renouvelables maîtrisé et partagé par les acteurs du territoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de mobiliser l'enveloppe de 20 000 € alloués au Parc par la DREAL pour l'année 2022 sur le projet énergies « renouvelables et réseaux électriques » ;
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

